



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
24 février 2012

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de l'environnement et du développement

Deuxième session
Bangkok, 22-24 février 2012

Projet de rapport

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité recommande que la Commission fasse sien le Document final de Séoul, adopté lors de la Réunion régionale préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable le 20 octobre 2011, et le reconnaisse comme contribution commune de la région Asie-Pacifique à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).

Document final de Séoul

1. Les participants à la Réunion régionale Asie-Pacifique préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Séoul (République de Corée) les 19 et 20 octobre 2011.

2. Consciente que la région de l'Asie et du Pacifique est l'un des groupements régionaux les plus divers, qui se caractérise par des taux élevés de croissance économique tout en abritant le plus grand nombre de pauvres au monde.

3. Consciente en outre que toute une série d'États de la région, dont notamment, mais pas seulement, les petits États insulaires en développement, les pays de haute montagne et les pays sans littoral, continuent de souffrir de nombreuses vulnérabilités spéciale et particulière.

4. Réaffirmant les principes contenus dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (Action 21) ainsi que les instruments adoptés ultérieurement au titre de la mise en œuvre d'Action 21, en particulier le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

5. Réaffirmant également que le principal objectif de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+21) est d'obtenir un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, d'évaluer

les progrès accomplis à ce jour et les lacunes existant encore dans la mise en œuvre des textes issus des grands sommets sur le développement durable, et de s'attaquer aux défis nouveaux et émergents.

6. Les participants estiment que les résultats de la Conférence Rio+20 devraient: sur la base des principes de Rio, y compris le principe de responsabilités communes et différenciées, de l'action prospective, consensuelle et inclusive à l'appui de partenariats mondiaux pour le développement durable.

7. Les participants ont convenu qu'une économie verte devrait être perçue dans le contexte des objectifs primordiaux que sont le développement durable et l'élimination de la pauvreté. La méthode fondée sur l'économie verte devrait tenir compte du principe de responsabilités communes mais différenciées, en particulier, dans le contexte des principes de Rio. À cet égard:

Elle devrait:

- Promouvoir une croissance économique durable en vue de l'élimination de la pauvreté;
- Être un moyen de réaliser et promouvoir le développement durable;
- Faciliter l'ouverture de débouchés commerciaux pour tous les pays, en particulier les pays en développement;
- Englober les trois piliers du développement durable de façon globale, coordonnée, synergique et équilibrée;
- Ménager un espace et une souplesse politiques suffisants pour permettre aux gouvernements de poursuivre des stratégies de développement durable, correspondant à la situation du pays concerné et à son stade de développement;
- Promouvoir l'inclusion des couches vulnérables de la société, des femmes et des jeunes;
- Assurer la participation de toutes les parties prenantes;
- Faciliter l'innovation et le transfert technologiques et promouvoir l'accès aux technologies vertes à des coûts abordables;
- Relever les défis posés par l'économie verte dans les petits États insulaires en développement en particulier, ainsi que les pays de haute montagne et les pays sans littoral;
- Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles;
- Elle ne devrait pas être utilisée comme prétexte à un protectionnisme vert.

8. Il est nécessaire de réformer et d'améliorer le cadre institutionnel pour un développement durable. Les réformes devraient:

- Renforcer la cohérence et la coordination;
- Améliorer à tous les niveaux l'effort de mise en œuvre;
- Renforcer la gouvernance concernant les trois piliers;

- Promouvoir l'esprit de multilatéralisme;
- Améliorer l'équilibre et l'intégration entre les trois piliers;
- Promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles à tous les niveaux;
- Viser à accroître le rôle des Nations Unies à tous les niveaux, y compris aux niveaux sous-régional et régional. ;

9. Les participants ont exprimé leur gratitude au Gouvernement de la République de Corée, à la CESAP, au PNUE, à la BASD pour la qualité de l'organisation et la chaleureuse hospitalité que leur avait été réservée.

2. Concernant le développement durable et l'élimination de la pauvreté, le Comité a estimé qu'il fallait que les partenaires de développement, y compris, en particulier, les pays développés, appuient les efforts entrepris par les pays en développement et les pays les moins avancés pour passer à une économie verte, au moyen notamment de ressources financières, nouvelles, accrues, suffisantes et prévisibles, de l'aide publique au développement, du renforcement des capacités, du développement et du transfert de technologie et par l'apport d'un appui financier pour les investissements en faveur de l'économie verte, y compris à travers des fonds d'affectation spéciale et autres formes de soutien. Le Comité a reconnu qu'il n'y avait pas d'approche identique pour tous; chaque pays avait le droit souverain de choisir son propre mode développement.

3. Le Comité a pris acte du Réseau de l'Initiative de Séoul sur la croissance verte¹ et de l'Initiative de passerelle verte d'Astana² ainsi que des projets mis en œuvre dans ces différents cadres par les États membres.

4. Toujours conscient du rôle de la CESAP dans la promotion du développement durable, le Comité a recommandé que la coopération régionale et sous-régionale se poursuive et se renforce, y compris à travers la mise en place de réseaux et de plateformes de connaissances pour le partage des idées, des pratiques optimales et des politiques visant le développement durable.

5. Le Comité a recommandé que la coopération internationale et régionale soit renforcée afin de s'attaquer aux obstacles existants et de bénéficier des possibilités offertes par le développement, la diffusion et le transfert de technologies propres et à faible émission de carbone.

6. Le Comité a recommandé que la coopération régionale concernant les questions de développement durable soit renforcée, en tenant compte des différences nationales et des besoins des pays de la région, et a recommandé que la CESAP poursuive son action en matière d'analyse des processus d'urbanisation, de renforcement des capacités, dans l'intérêt notamment des organismes urbains locaux, de la planification, de mécanismes de financement novateurs, de partenariats public-privé et de la fourniture de données, et qu'elle facilite le partage des pratiques optimales et des enseignements en matière de développement urbain.

¹ CESAP – cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005) (ST/ESCAP/2379) (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.05.II.F.31), annexe III.

² Voir E/ESCAP/67/8, Chap. I, Sect C.

7. Le Comité a pris note des résultats du cinquième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, tenu à Bangkok du 20 au 25 juin 2011.³

8. Le Comité a recommandé que la Commission accepte l'offre de la Fédération de Russie d'accueillir à Vladivostok, en 2013, le Forum Asie-Pacifique de l'énergie au niveau ministériel et a incité les États membres à participer activement aux préparatifs du Forum et au Forum lui-même. Le Comité a invité les États membres à collaborer étroitement avec le secrétariat pour déterminer les priorités à examiner par le Forum, telles que l'accès à des services énergétiques modernes, l'efficacité énergétique, les ressources énergétiques nouvelles et renouvelables, la coopération et le commerce en matière d'énergie, ainsi que la connectivité régionale et sous-régionale dans ce secteur.

9. Le Comité a recommandé que le secrétariat aide les pays membres, aux niveaux régional et sous-régional, à partager leur expérience, leurs pratiques optimales et les technologies en matière de gestion des ressources en eau. La gestion intégrée des ressources en eau demeurerait une possibilité pour ce qui était de trouver un équilibre entre les besoins en eau des secteurs économique, social et environnemental.

II Compte rendu des travaux

A. Résultats de la Réunion régionale préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20)

10. Le Comité était saisi d'un document intitulé « Résultat de la Réunion régionale préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable » (Conférence Rio+20) (E/ESCAP/CED(2)/1).

11. Le secrétariat et le représentant de la République de Corée ont présenté respectivement les grandes lignes de ce document et les résultats de la Réunion régionale préparatoire.

12. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations au nom de leur délégation: Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Mongolie, Pakistan et Thaïlande.

13. Le Comité (Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Mongolie et Thaïlande) a noté avec satisfaction les mesures prises par le secrétariat pour organiser la Réunion préparatoire régionale à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Séoul, 19-20 octobre) et a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la République de Corée pour son hospitalité et son appui généreux. Il a noté également avec satisfaction que le secrétariat travaillait en partenariat avec le PNUE, la Banque asiatique de développement et d'autres partenaires régionaux.

14. Le Comité a souligné l'importance du document final de Séoul qui avait été élaboré, négocié et adopté par consensus au cours de la Réunion préparatoire régionale. Se fondant sur ce document, le Comité a estimé que l'approche de l'économie verte constituait un moyen de réaliser et de promouvoir le

³ Voir E/ESCAP/CED(2)/2.

développement durable; cette approche devait être envisagée dans le contexte des objectifs primordiaux que constituaient le développement durable et l'élimination de la pauvreté; elle devait tenir compte en particulier du principe de responsabilités communes mais différenciées; elle devait promouvoir la croissance économique pour l'élimination de la pauvreté et ne pas être utilisée comme barrière commerciale ou forme de protectionnisme vert, ce qui constituerait un obstacle au développement.

15. Le Comité a noté que de nombreux pays de la région avait pris diverses mesures pour se préparer à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), notamment en constituant des groupes de travail, en organisant des réunions préparatoires régionales et mondiales, en élaborant des stratégies et études nationales et en apportant des contributions et observations pour le « projet zéro » d'un document final de Rio+20 (Mongolie).

16. Le Comité a reconnu notamment la nécessité de renforcer l'intégration des trois piliers et a estimé que les réformes du cadre institutionnel pour le développement durable devraient avoir pour objet de combler les lacunes et de renforcer la gouvernance dans chacun de ces trois piliers tout en améliorant leur intégration aux niveaux politique et opérationnel.

17. Le Comité a recommandé que le document émanant de Rio+20 soit orienté vers l'action, tourné vers l'avenir, consensuel, équilibré et inclusif, qu'il encourage les partenariats mondiaux pour le développement durable, réaffirme les principes de solidarité et d'équité et prévoie un appui pour réduire les vulnérabilités des pays en développement aux crises financière, énergétique et climatique.

18. Dans ce contexte, le Comité a reconnu qu'il était nécessaire que les pays avancés apportent des moyens d'action, notamment des technologies, en particulier des technologies écologiques et un financement prévisible, et participent à des activités de partage des connaissances et de renforcement des capacités.

19. La délégation thaïlandaise a souligné que les délibérations concernant le cadre institutionnel sur le développement durable en prévision de Rio+20 devaient mettre l'accent sur le rôle unique et important des commissions régionales en tant qu'instances régionales de dialogue et de décision; pour sa part, la délégation de la Fédération de Russie a salué les efforts concertés et les positions unifiées des commissions régionales au cours du processus préparatoire. On a souligné que le secrétariat, en tant qu'émanation d'une des commissions régionales, avait un rôle unique à jouer sur le plan normatif et analytique dans le dialogue politique régional, ainsi que pour faciliter l'intégration des trois piliers à l'échelon régional. On a reconnu que le secrétariat était également bien placé pour aider les États membres à définir les obstacles et élaborer des politiques permettant d'avancer sur la voie du développement durable.

20. La délégation thaïlandaise a invité le secrétariat à travailler en étroite coopération avec d'autres organisations compétentes, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Banque asiatique de développement (BAsD), pour identifier les lacunes du développement et les principaux obstacles

à la réalisation d'un développement durable dans la région ainsi que pour aider les pays à faire face aux difficultés persistantes en créant des instances de coopération technique.

B. Présentation des résultats du cinquième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation

21. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat sur les résultats du cinquième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation (E/ESCAP/CED (2)/2 et Corr.1).

22. Les représentants de la Fédération de Russie et de la Thaïlande ont fait des déclarations au nom de leur délégation.

23. La délégation de la Fédération de Russie a demandé que le secrétariat indique les incidences possibles des recommandations du Forum sur le budget ordinaire de la Commission. Elle a souligné la nécessité d'une étroite coordination avec les bureaux régionaux d'ONU-HABITAT afin d'éviter tout chevauchement d'activités sur les problèmes de l'urbanisation; dans ce contexte, elle s'est vivement félicitée des mesures prises par la CESAP pour établir le Premier rapport sur l'État des villes asiatiques (2010-2011) en concertation avec ONU-HABITAT, le PNUE et l'organisation United Cities and Local Governments Asia-Pacific (UCLG-ASPAC).

24. La délégation de la Fédération de Russie préconisait également le renforcement de la coopération régionale sur les problèmes de développement urbain durable, compte tenu des spécificités nationales et des besoins des pays de la région. Dans ce contexte, elle estimait qu'il était important que la CESAP poursuive son analyse des processus d'urbanisation et des tendances régionales et continue à communiquer des données sur le développement urbain.

25. La délégation thaïlandaise a présenté au Comité les tendances de l'urbanisation et les politiques de décentralisation en Thaïlande et a relevé les effets de la transition d'une économie agricole à une économie industrielle et de services, ainsi que les modifications qui en résultaient sur le plan des ressources et infrastructures nécessaires; cette transition entraînait aussi l'augmentation du coût de la vie, l'extension urbaine et de mauvaises utilisations des sols. Le Comité a été informé de la situation qu'avait connue la Thaïlande lors des récentes inondations et de son intention de mettre en place un plan de gestion de l'eau, de construire de nouvelles installations de protection contre les inondations et d'appliquer strictement la réglementation sur l'utilisation des terres dans l'intérêt général. La délégation thaïlandaise a souligné qu'outre l'aide directe apportée par les autorités, des organismes bénévoles et communautaires avaient joué un rôle considérable et très positif pendant la catastrophe.

26. La délégation thaïlandaise a relevé le grand intérêt des débats et recommandations du Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation et a estimé qu'il devrait y être donné suite pour promouvoir le développement urbain durable dans la région; elle demandé en particulier au secrétariat de donner la priorité aux trois domaines suivants: tout d'abord, l'élaboration de normes et critères pour la classification des villes – par exemple, « ville durable », « éco-cité », et « ville industrielle verte » – ce qui constituerait des repères pour suivre l'évolution du développement urbain durable aux niveaux régional et sous-régional; deuxièmement, la constitution de bases de données et réseaux aux niveaux

régional et sous-régional qui contiendraient des statistiques sur la population urbaine et rurale et des données économiques, sociales et physiques, en particulier des données environnementales et géoclimatiques; troisièmement, l'organisation d'un colloque sur le changement climatique urbain dans les États membres afin d'échanger des données d'expériences et des pratiques performantes pour la réalisation d'un développement urbain durable.

C. Tendances et progrès en matière d'environnement et de développement.

27. Le Directeur de la Division de l'environnement et du développement a présenté les documents soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

Problèmes émergents et persistants en matière de durabilité environnementale

28. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat sur cette question (E/ESCAP/CED (2/3)).

29. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations au nom de leur délégation: Bangladesh, Cambodge, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Mongolie, Népal, Philippines, République de Corée et Thaïlande.

30. Le Comité a noté que le taux actuellement élevé de croissance économique ne pourrait être maintenu du fait que la région continuait de faire face à des problèmes mondiaux tels que les changements climatiques, les crises énergétique et alimentaire et la pénurie d'eau. Il a noté également que l'élimination de la pauvreté et la réalisation d'une croissance inclusive demeuraient la priorité absolue pour le développement durable dans la région. Des centaines de millions de personnes vivaient toujours dans la pauvreté et n'avaient pas accès aux services essentiels. Une telle situation exigeait une croissance soutenue, un accès élargi à l'énergie et des possibilités d'emploi décent. Le Comité a souligné à cet égard la nécessité d'apporter une attention équilibrée aux trois piliers du développement durable.

31. Le Comité a noté que l'accroissement démographique, la pénurie d'eau, la désertification, la crise alimentaire et les changements climatiques exerçaient des pressions croissantes sur la capacité de charge de la région et constituaient de très sérieux défis pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. La dégradation de l'environnement exacerbait la pauvreté, portait atteinte aux acquis du développement et menaçait des moyens existants.

32. Le Comité a souligné qu'il importait que les pays développés réduisent leurs modes de consommation non durables et l'empreinte écologique qui en résultait et libèrent un espace écologique pour permettre aux pays en développement de parvenir à une croissance équitable et durable.

33. Le Comité a souligné les effets néfastes des changements climatiques et a estimé qu'il s'agissait là de l'une des plus graves menaces au développement durable dans la région. On s'est inquiété notamment de l'impact sur l'agriculture, qui continuait à représenter l'épine dorsale de certains pays en développement, notamment les pays les moins avancés. On a souligné que pour faire face aux changements climatiques il était nécessaire d'institutionnaliser les

mesures d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe et de les intégrer à la planification et à l'application des politiques sectorielles, notamment en matière de transport, d'énergie, d'eau, de communications et l'infrastructure sociale. Il importait d'élaborer et d'appliquer des modèles de développement et de croissance verte à faible intensité de carbone.

34. Le Comité a noté que la région de l'Asie et du Pacifique était celle qui se développait le plus rapidement dans le monde et que le secteur manufacturier – l'un de ceux qui utilisaient le plus de ressources – progressait régulièrement. Il en résulterait une pression accrue sur l'environnement, ce qui exigerait une gestion plus attentive des ressources naturelles, un plus grand souci d'efficacité et la conservation de l'énergie, de l'eau et des matières premières.

35. Le Comité a été informé que les initiatives prises pour le paiement des services écosystémiques et la réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts avaient permis d'accroître le rendement des ressources tout en favorisant la croissance économique. Une délégation a demandé que le secrétariat facilite l'échange de connaissances et d'expériences en matière de paiement des services écosystémiques.

36. Le Comité a estimé que les approches de l'économie verte et de la croissance verte devraient être l'un des moyens de parvenir au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Il a souligné qu'il était urgent que les pays de la région passent à l'économie verte et étudient des modèles de croissance verte à faible intensité de carbone. À cet égard, deux délégations ont fait l'éloge de l'aide apportée par le secrétariat aux États membres dans le cadre du programme de renforcement des capacités de croissance verte et pour l'élaboration d'une feuille de route sur la croissance verte à faible intensité de carbone; elles ont recommandé que le secrétariat poursuive son aide aux États membres en élaborant des politiques correspondant à leurs besoins particuliers et tenant compte de leurs responsabilités communes mais différenciées.

37. En même temps, le Comité était d'avis que toute conception d'une économie verte devait tenir compte des principes de l'équité et de la responsabilité commune mais différenciée, et qu'il fallait veiller en particulier à mettre les ressources requises – à la fois financières et technologiques – à la disposition des pays en développement. Notamment, le fait d'avoir un accès limité aux nouvelles technologies, en raison d'un manque de ressources ou des restrictions liées à la propriété intellectuelle, pouvait réduire la capacité des pays en développement à adopter un modèle d'économie verte.

38. Le représentant du Bangladesh a informé le Comité que son gouvernement avait pris diverses mesures pour faire face aux conséquences des changements climatiques. Par exemple, il avait investi dans la prévention des risques de catastrophe, intégré la gestion des changements climatiques dans sa politique d'avenir « Vision 2021 » et dans le sixième Plan quinquennal, et créé un service chargé de la question des changements climatiques.

39. Le Cambodge avait élaboré quant à lui une « Feuille de route pour la croissance verte » et mis en place un secrétariat national pour la croissance verte ainsi qu'un groupe de travail interministériel. Il était également en train de mettre au point un plan directeur pour l'exécution de la Feuille de route, et d'établir un Comité national sur la croissance verte.

40. Le représentant du Japon a informé le Comité que son gouvernement allait organiser à Tokyo, en avril 2012, une rencontre sur le thème « Partenariat pour une croissance à faible empreinte carbone en Asie de l'Est » afin de favoriser le partage des pratiques et des connaissances et la diffusion de modèles de croissance à faible empreinte carbone dans la région.

41. La représentante de la République de Corée a informé le Comité que son gouvernement avait lancé en 2008 le Partenariat pour le climat en Asie de l'Est et alloué la somme de 200 millions de dollars, sur cinq ans, à la coopération régionale. Elle a également signalé la création, en 2010, du Global Green Growth Institute.

42. Le représentant du Népal a informé le Comité que son gouvernement allait organiser en avril 2012 la Conférence internationale des pays de montagne sur les changements climatiques, dans le cadre de l'Initiative des pays de montagne pour les changements climatiques⁴ dont le lancement avait été annoncé à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁵.

43. Le Comité a appris que les Philippines s'employaient à intégrer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe dans la planification locale, et que des directives à ce sujet avaient été publiées récemment par l'organisme national chargé du développement.

44. Le Comité a appris également que la Fédération de Russie avait récemment adopté une loi visant à renforcer l'assise juridique et institutionnelle de sa politique nationale sur l'environnement. Cette loi prévoyait de nouveaux mécanismes pour l'introduction d'incitations en faveur des industries propres et modernes, et des mesures visant à limiter la production polluante et la gestion inefficace des déchets.

45. Le représentant de la Thaïlande a informé le Comité que son pays avait mis en œuvre plusieurs projets et programmes fondés sur le concept de l'autosuffisance économique et de la « nouvelle théorie agricole », introduit récemment par le Roi. Plusieurs mesures en faveur d'une production et d'une consommation durables avaient également été prises, dont le lancement d'un programme d'achats publics écologiques et la diffusion de directives pour promouvoir l'industrie verte.

Problèmes émergents et persistants en matière de sécurité énergétique

46. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat sur le sujet (E/ESCAP/CED(2)/4 et Corr.1).

47. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration au nom de leur délégation: Bangladesh, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Japon, République islamique d'Iran et Thaïlande.

48. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'offre du Gouvernement de la Fédération de Russie d'accueillir en 2013, dans la ville de Vladivostok, le Forum Asie-Pacifique de l'énergie au niveau ministériel. La délégation russe a souligné

⁴ Voir www.icimod.org

⁵ Voir A/66/294, par. 40.

que, conformément à la résolution 67/2 de la Commission, le Forum faciliterait un dialogue permanent entre les États membres afin d'accroître la sécurité énergétique et d'œuvrer en faveur d'un développement durable. Les participants examineraient les besoins énergétiques de la région, ainsi que les moyens d'y répondre de manière prévisible et transparente tout en réduisant autant que possible l'impact d'éventuelles contraintes sur les ressources énergétiques. La délégation a également informé le Comité qu'une réunion des ministres de l'énergie des pays membres de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) se tiendrait à Saint-Pétersbourg en juin 2012, sur le thème « Sécurité énergétique: problèmes et décisions stratégiques ».

49. Le Comité a relevé que les pays membres intensifiaient leurs efforts pour préserver les ressources énergétiques et améliorer l'efficacité énergétique. Ils avaient également partagé de nombreuses initiatives et bonnes pratiques, telles que l'adoption d'objectifs de réduction de l'intensité énergétique (la Thaïlande prévoyait par exemple de réduire son intensité énergétique de 25 % d'ici à 2030), l'élaboration et l'application de codes du bâtiment, l'introduction de mesures fiscales, notamment concernant les taxes et la réforme des subventions, ou encore la promotion des sociétés de services énergétiques et des parcs industriels écologiques.

50. Le Comité a relevé qu'il était important de formuler et de mettre en œuvre des politiques en faveur de la production et de la consommation durables, et a insisté sur la nécessité de renforcer la sécurité énergétique en améliorant plus généralement l'efficacité des ressources énergétiques.

51. Le Comité a constaté que les pays membres progressaient dans la promotion de l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et des technologies plus propres, et a pris note de leurs expériences à cet égard. Une délégation lui a signalé que les investissements en faveur des énergies propres avaient atteint des niveaux record en 2011, tandis qu'une autre l'informait des initiatives et des progrès en cours en vue d'améliorer le stockage d'énergie dans les batteries électriques automobiles et les piles stationnaires.

52. Le Comité a relevé qu'il existait divers moyens de renforcer le rôle des énergies de substitution afin de satisfaire la demande en énergie, et d'étendre l'accès à l'énergie, en particulier dans les zones rurales, grâce à l'utilisation d'outils économiques et financiers et de plans et objectifs de développement, ainsi que par le renforcement des activités de recherche et développement sur les nouvelles technologies. Plusieurs délégations ont appelé les pays à privilégier l'élaboration de politiques énergétiques intégrées, et notamment à utiliser les mécanismes du marché et à diffuser les connaissances sur les possibilités offertes par les énergies nouvelles et renouvelables.

53. Le Comité a relevé que l'accès universel à l'énergie était une priorité pour les pays membres, en particulier pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires. Garantir l'accès aux services énergétiques de base était une condition préalable à l'éradication de la pauvreté et au développement durable ainsi qu'à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Comité a pris note des initiatives entreprises par les pays pour fournir de l'électricité à leur population, comme l'installation de systèmes solaires domestiques au Bangladesh grâce au microfinancement. Le Comité a rappelé également combien il était important de promouvoir au niveau national les énergies à faible émission de carbone, de sorte que la croissance dans la région

reste viable du point de vue environnemental. Deux délégations s'inquiétaient de ce que l'insuffisance des ressources humaines et financières soit un obstacle à l'utilisation durable et efficace des ressources énergétiques disponibles, telles que le gaz naturel, le charbon et l'énergie géothermique.

Problèmes émergents et persistants en matière de gestion des ressources en eau

54. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat sur le sujet (E/ESCAP/CED(2)/5 et Corr.1).

55. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration au nom de leur délégation: Bangladesh, Fédération de Russie, Mongolie, Philippines et Thaïlande.

56. Le Comité a relevé que les problèmes qui se posaient actuellement dans le secteur de l'eau en conséquence des changements climatiques, des catastrophes naturelles et de l'urbanisation rapide étaient indissociables des questions de sécurité alimentaire et énergétique et des initiatives en faveur du développement durable.

57. Le Comité a pris note des initiatives entreprises en vue d'intégrer davantage la gestion des ressources en eau dans les politiques nationales de développement. Par exemple, la Mongolie avait adopté un Programme national sur l'eau et la Thaïlande avait élaboré un plan directeur pour la gestion des ressources en eau. À cet égard, le concept de la gestion intégrée des ressources en eau restait l'outil de référence pour gérer et développer les ressources hydriques tout en conciliant les considérations économiques, sociales et environnementales dans la région de l'Asie et du Pacifique. Une délégation a souligné que l'eau, tout en étant la base de l'économie agricole, était indissociable de la sécurité énergétique et alimentaire. Il était donc nécessaire non seulement de trouver un équilibre entre la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et la sécurité en matière de ressources hydriques, mais aussi de gérer les tensions croissantes que posait la répartition des terres et de l'eau entre les cultures alimentaires et les cultures énergétiques.

58. Plusieurs délégations ont souligné que l'urbanisation et l'industrialisation généraient de graves menaces pour les ressources hydriques. Cependant, les pays de la région avaient fait des progrès dans l'introduction et l'application de lois contre la pollution de l'eau, notamment dans les zones industrielles où les déchets industriels et les résidus miniers étaient une source potentielle de pollution des ressources hydriques. Une délégation s'est déclarée préoccupée par la qualité de l'eau potable et les problèmes sanitaires qui pouvaient en résulter, et a insisté sur l'importance d'instituer des normes dans ce secteur. Des délégations ont exprimé leur intérêt pour un partage des meilleures pratiques de gestion, notamment concernant la rémunération des services environnementaux. Une délégation a fait savoir que son pays, tout en rappelant que l'utilisation des ressources naturelles aux fins du développement restait une prérogative souveraine des États, était disposé à collaborer avec d'autres pays membres dans le domaine des ressources hydriques et de l'assainissement.

59. Le Comité a souligné que l'éradication de la pauvreté était étroitement liée à l'accès à l'eau potable et à un système d'assainissement de base, et qu'elle demeurerait un problème, en particulier dans les zones rurales reculées.

Une délégation s'est interrogée sur l'utilisation de l'expression « sécurité de l'eau des ménages », qui n'avait pas été clairement définie par la communauté internationale ni dans les documents officiels. Elle a demandé que le secrétariat s'emploie à préciser cette expression. Le Comité a fait savoir qu'il appuyait la poursuite des efforts engagés pour améliorer la gestion des ressources en eau, ce qui permettrait d'améliorer également l'accès à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement.

60. Plusieurs délégations ont fait part de leur préoccupation face à la gravité croissante des événements climatiques extrêmes, tels que les inondations et les sécheresses, en conséquence des changements climatiques, ce qui avait pour effet de réduire la disponibilité des ressources hydriques et de rendre leur gestion encore plus complexe. Plusieurs initiatives entreprises par les pays pour résoudre ces problèmes ont été évoquées. La Thaïlande, par exemple, qui avait subi d'importantes pertes humaines et financières à la suite d'inondations sans précédent survenues en 2011, avait mis en place une autorité unique chargée des ressources hydriques et de la politique en matière de lutte contre les inondations, afin d'améliorer la coordination entre les divers organismes nationaux assumant des responsabilités dans le domaine de l'eau.

61. Une délégation a demandé que le secrétariat développe les réseaux régionaux et sous-régionaux afin d'offrir aux États membres des plateformes où partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques en matière de gestion de l'eau aux fins agricoles, de développement des infrastructures, de recherche-développement, de partage de données pour la gestion intégrée des ressources en eau, et de gestion des risques de catastrophe. Une délégation a demandé que le secrétariat passe en revue les zones critiques de ressources hydriques qui ont été recensées, afin de mieux cerner tous les endroits d'Asie et du Pacifique particulièrement exposés aux événements météorologiques extrêmes, en tenant compte notamment de l'incidence du dégel du pergélisol sur l'économie nationale et sur les changements climatiques au niveau mondial.

62. Le Comité a été informé que le Gouvernement thaïlandais accueillerait le deuxième Sommet Asie-Pacifique de l'eau, à Bangkok en 2012, en collaboration avec le Forum Asie-Pacifique de l'eau, dont la CESAP était membre, des pays membres et d'autres organisations régionales et internationales. Ce Sommet serait l'occasion pour les dirigeants et autres participants de débattre des problèmes qui se posaient dans le domaine de l'eau, et devrait favoriser la recherche de solutions pour la gestion et le développement des ressources hydriques. Le secrétariat aidait à organiser cet événement stratégique avec des ressources extrabudgétaires.

Problèmes émergents et persistants en matière de développement urbain durable

63. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat (E/ESCAP/CED(2)/6).

64. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration au nom de leur délégation: Inde, Mongolie et Thaïlande. Le représentant du Programme des Nations unies pour les établissements humains (Habitat) a fait aussi une déclaration.

65. Le Comité a été informé que l'Administration métropolitaine de Bangkok avait reconnu l'impact de l'urbanisation rapide et la nécessité du développement urbain durable. Elle était en train d'intégrer le concept de durabilité dans la

planification et l'administration de la ville parallèlement à plusieurs initiatives, telles que le Plan d'action contre le réchauffement planétaire pour 2007-2012, destiné à réduire les émissions de GES dans la ville de 15 % par rapport au maintien du scénario du statu quo, et la stratégie « Lutter pour un Bangkok vert », qui a défini une feuille de route sur 12 ans pour faire de Bangkok une société à faible intensité de carbone.

66. Le Comité a aussi été informé de deux défis essentiels que la Thaïlande devait relever pour favoriser le développement urbain durable, à savoir: a) le manque de capacités institutionnelles et humaines à l'échelon des autorités et gouvernements locaux leur permettant de s'impliquer davantage dans l'exercice de leurs fonctions, d'accroître leur capacité technique d'assumer ces dernières, et d'intégrer les questions économiques, sociales et environnementales dans les pratiques de développement locales; et b) l'absence d'une approche intégrée à plusieurs niveaux et transsectorielle entre les organes administratifs permettant d'assurer la durabilité dans le cadre de la planification urbaine.

67. Il a été indiqué que la population urbaine en Inde augmentait rapidement, ce qui avait engendré des besoins supplémentaires d'infrastructure publique en termes de services de santé et d'assainissement de base, en créant des obstacles à la réalisation d'un paysage urbain organisé. À cet égard, la délégation a présenté deux programmes phares: la Mission nationale Jawaharlal Nehru de rénovation urbaine (JNNURM), axée sur l'efficacité de l'infrastructure urbaine et des mécanismes pour la prestation des services, et la Mission nationale sur l'habitat durable, qui a servi de cadre de politique d'ensemble pour promouvoir le développement urbain durable.

68. La délégation indienne a informé le Comité que les principaux problèmes étaient liés en partie: a) à l'insuffisance du renforcement des capacités; b) à l'absence d'institutions crédibles en matière de développement urbain durable; et c) au manque de documents d'information, de formateurs et de données de qualité nécessaires au développement des capacités. Une autre difficulté était liée à l'insuffisance de fonds publics et de mécanismes de financement novateurs, y compris les fonds axés sur le marché, les sources terrestres et les partenariats public-privé permettant de répondre aux besoins d'investissement dans les zones urbaines.

69. Le Comité a été informé que le Gouvernement mongol avait adhéré à de nombreuses conventions internationales relatives aux déchets et aux polluants dangereux. Il s'en était suivi l'adoption d'une législation nationale et l'établissement de programmes, de mécanismes réglementaires et d'incitations financières concernant l'importation et le transit de déchets dangereux et industriels, la réduction et la gestion des déchets. Quant à la pollution atmosphérique, le Gouvernement avait créé un fonds pour la qualité de l'air en 2010 et adopté une loi prévoyant des sanctions en cas de pollution atmosphérique.

70. Le représentant du Programme des Nations unies pour les établissements humains (Habitat) a informé le Comité que la CESAP et le Programme des Nations unies pour les établissements humains (Habitat) travaillait en étroite collaboration et de manière complémentaire puisque la CESAP travaillait au niveau régional et le Programme des Nations unies pour les établissements humains (Habitat) aux niveaux national et mondial. Des exemples de cette collaboration étaient fournis par les programmes conjoints sur les « problèmes de

l'eau urbaine », « les changements climatiques et les villes », et l'établissement commun du rapport sur l'état des villes d'Asie (*State of Asian Cities Report*).

71. Le représentant du Programme des Nations unies pour les établissements humains (Habitat) a invité les membres du Comité à participer au sixième Forum urbain mondial, qui se tiendra à Naples (Italie) du 1^{er} au 7 septembre 2012.

Progrès dans l'application des résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique

72. Le Comité était saisi d'une note du secrétariat (E/ESCAP/CED(2)/7).

73. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration au nom de leur délégation: Fédération de Russie, Kazakhstan et Thaïlande.

74. Le représentant kazakh a présenté une vue d'ensemble de l'état de la mise en œuvre de l'Initiative d'Astana pour une passerelle verte, qui avait été adoptée durant la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, tenue en 2010. Il a été reconnu que les problèmes environnementaux persistants nécessitaient l'établissement de partenariats pratiques, telles que l'Initiative d'Astana, entre les États membres, les entreprises et les autres parties prenantes pour appuyer les initiatives et l'investissement en matière d'économie verte. L'accent a été mis sur les actions multilatérales et à long terme, en particulier en faveur de l'investissement et de la technologie entre les pays développés et les pays en développement. Il a été souligné que l'Initiative d'Astana entendait compléter les programmes existants et établir un lien dans le domaine environnemental entre protection, investissement et innovation pour montrer la voie à suivre en vue d'une transition vers une économie verte.

75. La représentante thaïlandaise a informé le Comité des actions engagées par son Gouvernement concernant l'application des résultats de la Conférence ministérielle. La Thaïlande avait intégré la durabilité et les changements climatiques dans le onzième Plan national de développement économique et social (2012-2016). Le Gouvernement poursuivait également le développement urbain durable, l'accent étant mis sur le renforcement de la qualité de la vie par des améliorations environnementales. En termes de renforcement de la capacité de charge écologique, le Gouvernement préparait un nouveau Plan national de gestion de la qualité de l'environnement (2012-2016) qui viserait à renforcer la capacité de charge écologique au moyen, notamment, de la production et de consommation durables et de la préservation de la biodiversité.

76. Eu égard à la gestion des ressources en eau, le Gouvernement thaïlandais avait fait de l'atténuation et de la prévention des inondations une priorité essentielle d'un plan de gestion intégrée des ressources en eau. Concernant les ressources énergétiques, la Thaïlande mettait en œuvre le Plan de développement des énergies nouvelles sur dix ans (2012-2021) et le Plan de développement de l'efficacité énergétique sur vingt ans (2011-2030) et préparait le Plan directeur en matière de changements climatiques pour 2012-2050.

77. Une délégation a proposé que le secrétariat continue à fournir un appui aux pays de la région: a) en établissant des plateformes régionales sous régionales au service de la coopération technologique, du développement des

capacités et du partage du savoir dans les domaines de la consommation et de la production durables, de l'agriculture durable, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, de la planification durable des villes et des transports, du traitement des eaux usées et de la gestion des déchets dangereux à l'échelon des collectivités; et b) en créant de nouveaux partenariats et en renforçant ceux qui existent aux niveaux régional et sous régional en matière de recherche et développement et de coopération technique ainsi que par le réseautage des données dans les domaines de la gestion des catastrophes naturelles, la gestion intégrée des ressources en eau et l'adaptation aux changements climatiques.

78. Une délégation a mis l'accent sur le fait que la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010) pourrait servir de base pour orienter l'action de la CESAP dans le domaine de l'environnement et du développement au cours des cinq années à venir. Le rôle du secrétariat consistant à fournir un appui aux États membres dans l'exécution du Plan d'application régionale, la diffusion de l'information et l'échange d'expériences a également été souligné, en tenant compte de la nature non contraignante du Plan et de leurs demandes d'assistance concrètes.

79. La délégation russe a mis en avant le fait que son Gouvernement fournissait un appui financier et en termes d'expertise aux activités entreprises par le secrétariat dans le domaine de l'efficacité énergétique. À cet égard, la délégation a suggéré au secrétariat d'indiquer avec précision les activités et les programmes entrepris à partir d'un financement extrabudgétaire et du soutien de donateurs.

D. Planification et suivi des programmes

Examen de l'orientation future du sous-programme

80. Le secrétariat a informé le Comité que son programme sur l'environnement et le développement sous la direction générale du cadre stratégique de la CESAP pour la période 2012-2013⁶ avait été adopté par l'Assemblée générale⁷. Le projet de cadre stratégique pour 2014-2015 était actuellement examiné par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

81. Une délégation a recommandé que le sous-programme intègre clairement l'éradication de la pauvreté et la croissance inclusive dans son travail actuel et futur, sur la base des trois piliers du développement durable, tels que définis dans l'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg⁸. La délégation a proposé que le sous-programme soit axé de manière appropriée sur les domaines du développement urbain durable et de la sécurité énergétique. Elle a aussi proposé que le sous-programme poursuive les études analytiques et le renforcement des capacités sur les modèles de consommation durable, le transfert de technologie, et le financement du développement durable, ainsi que l'échange des meilleures pratiques, notamment dans les domaines de la gestion urbaine, de l'approvisionnement en eau, de la gestion des catastrophes, des partenariats public-privé, de l'efficacité énergétique et des marchés des échanges d'électricité.

⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, Soixante cinquième session, Supplément n°6 (A/65/6/Rev.1), Programme 15.*

⁷ Voir la résolution 65/244 de l'Assemblée générale.

⁸ Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1).

E. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre la Commission à sa soixante-huitième session

82. Le Comité était saisi de deux projets de résolution soumis par le Gouvernement japonais à l'examen du Comité: a) Les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales du Système d'information géographique (SIG) à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable (2012-2017) (E/ESCAP/CED(2)/WP.1); et b) Suivi régional de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) (E/ESCAP/CED(2)/WP.2).

83. Le Comité s'est félicité de l'initiative du Gouvernement japonais visant à diffuser le texte des projets de résolution bien à l'avance pour permettre des consultations avant la réunion du groupe de travail informel sur les projets de résolution préalable à la soixante-huitième session de la Commission.

84. Le Comité s'est déclaré intéressé par l'ouverture de discussions informelles sur la proposition d'un projet de résolution sur les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique (SIG) à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable (2012-2017). Une délégation a noté que les dispositions envisagées dans les projets de résolution allaient au-delà de la portée du mandat actuel de la CESAP; les textes constitueraient, toutefois, une base solide pour de nouvelles discussions au cours de la réunion du groupe de travail informel.

85. Le Comité a débattu de la proposition d'un projet de résolution sur le suivi régional de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Il a noté qu'étant donné que la Conférence devait se tenir en juin 2012, il était prématuré de débattre d'un projet de résolution complexe pour le moment. Le Comité a aussi noté qu'un projet de résolution plus global faisant référence en général aux résultats de Rio+20 serait plus approprié car il pourrait être adopté par la Commission à sa prochaine session. Il a été proposé que l'utilisation de l'expression « économie verte » soit préférée à celle de « croissance verte » dans le texte du projet de résolution par souci de cohérence avec le thème de Rio+20.

86. Le Comité a convenu que les membres feraient part au Gouvernement japonais d'observations supplémentaires sur les deux propositions avant leur soumission en tant que projets de résolution au groupe de travail informel.

F. Questions diverses

87. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

G. Adoption du rapport

88. Le Comité a adopté le rapport sur sa deuxième session le 24 février 2012.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

89. Le Comité de l'environnement et du développement a tenu sa deuxième session à Bangkok du 22 au 24 février 2012.

90. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP a prononcé l'allocution d'ouverture, dans laquelle il a rappelé au Comité qu'il était chargé d'examiner et d'analyser les tendances régionales et d'identifier les priorités et problèmes émergents en matière de développement durable en vue d'encourager le dialogue et de favoriser la formulation de positions régionales communes. Il a noté que le modèle de développement fondé sur le statu quo se heurterait à des difficultés et qu'un engagement authentique était nécessaire pour y remédier. Il a invité les États membres à collaborer étroitement avec le secrétariat pour définir clairement la voie à suivre et indiquer au secrétariat comment il pourrait faciliter l'action engagée pour faire en sorte que la région et du Pacifique soit une région résiliente, fondée sur la prospérité partagée, l'équité sociale et la durabilité environnementale.

91. Un discours d'ouverture a été prononcé par M^{me} Mingquan Wichayarangsaridh, Secrétaire permanent adjoint au Ministère des ressources naturelles et de l'environnement de Thaïlande. Dans sa déclaration, M^{me} Wichayarangsaridha a indiqué que la Thaïlande serait l'hôte du deuxième Sommet Asie-Pacifique sur l'eau, qui se tiendrait ultérieurement en 2012. Elle a expliqué également comment le principe de l'économie de suffisance avait guidé les politiques et initiatives du Gouvernement à l'appui du développement durable. Elle a noté que la deuxième session du Comité de l'environnement et du développement offrait aux États membres l'occasion de mieux comprendre les tendances et progrès en matière de développement durable, tout en permettant des échanges de vues et d'opinions sur les moyens d'opérationnaliser le développement durable et de mettre au point une action coordonnée pour résoudre les problèmes de la région, notamment dans les domaines de l'eau, de la sécurité énergétique, du développement urbain et des changements climatiques, en prévision du débat qui se tiendrait à la Conférence des Nations Unies de 2012 sur le développement durable. M^{me} Wichayarangsaridh a également informé le Comité que Son Altesse Royale la Princesse Chulabhorn Mahidol dirigerait la délégation de la Thaïlande à Rio de Janeiro.

B. Participation

92. Les représentants des membres et membres associés ci-après de la CESAP ont participé à la session: Australie; Bangladesh; Bhoutan; Cambodge; Chine; États-Unis d'Amérique; Fédération de Russie; Inde; Indonésie; Iran (République islamique d'); Japon; Kazakhstan; Malaisie; Mongolie, Népal; Pakistan; Philippines; République de Corée; République démocratique populaire Lao; Thaïlande; Turquie et Macao (Chine).

93. Ont également participé à la session les représentants de l'Égypte et du Mexique.

94. Ont participé les représentants des organismes des Nations Unies suivants: Fonds des Nations Unies pour l'enfance; Programme des Nations Unies pour l'environnement; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; Fonds des Nations Unies pour la population; et Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

95. Les institutions spécialisées et les organismes apparentés ci-après étaient représentés: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; et
Organisation mondiale de la santé.

C. Élection du bureau

96. Le Comité a élu le bureau suivant:

Président: M. Naoya Tsukamoto (Japon)
Vice- présidents: M. Abbas Golriz (République islamique d'Iran)
M^{me} Alynay Dyussekova (Kazakhstan)
Rapporteur: M. Ahmad Kamal Wasis (Malaisie)

D. Ordre du jour

97. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Résultats de la Réunion régionale préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20).
5. Résultats du cinquième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation.
6. Tendances et progrès dans le domaine de l'environnement et du développement:
 - a) Problèmes émergents et persistants en matière de durabilité environnementale;
 - b) Problèmes émergents et persistants en matière de sécurité énergétique;
 - c) Problèmes émergents et persistants en matière de gestion des ressources en eau;
 - d) Problèmes émergents et persistants en matière de développement urbain durable;
 - e) Progrès accomplis dans l'application des résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique.
7. Examen de l'orientation future du sous-programme.
8. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.

E. Manifestation parallèle

98. Une manifestation parallèle intitulée « Dialogue sur la croissance verte – Pratiques optimales issues du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte » s'est tenue le 22 février 2012 avec le concours du Ministère de l'environnement de la République de Corée et de la Korea Environment Corporation.

Annexe

Liste des documents

Cote du document	Titre du document	Point de l'ordre du jour
<i>Séries générales</i>		
E/ESCAP/CED(2)/1 et Corr.1	Résultats de la Réunion régionale préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20)	4
E/ESCAP/CED(2)/2 et Corr.1	Résultats du cinquième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation	5
E/ESCAP/CED(2)/3	Problèmes émergents et persistants en matière de durabilité environnementale	6 a)
E/ESCAP/CED(2)/4 et Corr.1	Problèmes émergents et persistants en matière de sécurité énergétique	6 b)
E/ESCAP/CED(2)/5 et Corr.1	Problèmes émergents et persistants en matière de gestion des ressources en eau	6 c)
E/ESCAP/CED(2)/6	Problèmes émergents et persistants en matière de développement urbain durable	6 d)
E/ESCAP/CED(2)/7	Progrès accomplis dans l'application des résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique	6 e)
<i>Séries limitées</i>		
E/ESCAP/CED(2)/L.1 et Corr.1	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CED(2)/L.2	Projet de rapport	10
<i>Séries d'information</i>		
E/ESCAP/CED(2)/INF/1	Information for participants	
E/ESCAP/CED(2)/INF/2	Provisional list of participants	
E/ESCAP/CED(2)/INF/3 et Rev.1	Programme provisoire	
E/ESCAP/CED(2)/WP/1	Les années d'action en Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et du Système d'information géographique (SIG) à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable (2012-2017)	
E/ESCAP/CED(2)/WP/2	Suivi régional de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)	